

Prix Geekopolis de la nouvelle

Geekopolis, en partenariat avec le Club Présences d'Esprits lance la troisième édition de son concours de nouvelles !

Les textes soumis devront s'inspirer d'au moins un des 3 sujets suivants :

- a. "Comme une bête"
- b. "Futur sans étoiles"
- c. "La couleur tombée du ciel"

Ces 3 sujets sont les titres de deux romans (a. Philip José Farmer, b. Raymond Milési) et une nouvelle (c. Howard Phillips Lovecraft), bien évidemment la nouvelle ne doit s'inspirer que du titre, et ne pas plagier le contenu originel.

Cette année Geekopolis s'impose une thématique : Génies du mal. Cette thématique devra être sous-jacente dans la nouvelle (présence d'un méchant charismatique, humain, spirituel, robot, ou autre, avec ou sans tentacule !).

La nouvelle doit être conforme au règlement ci-dessous :

Article 1.

La nouvelle doit appartenir au genre des littératures de l'imaginaire, et s'inscrire dans les univers d'au moins un des cinq quartiers de Geekopolis :

Little Tokyo (univers de la japanime...)

Techlab (hard-science...)

Nautilus (steampunk...)

Avalon (médiéval fantastique, fantasy, heroic fantasy...)

Metropolis (science-fiction, fantastique, horreur, anticipation...)

Article 2.

La nouvelle doit comporter un maximum de 40 000 signes, espaces compris. Le texte doit être inédit sur tous supports.

Article 3.

Le texte doit être envoyé en pièce jointe exclusivement en format.doc à :

geekopolis@presences-d-esprits.com.

L'auteur doit préciser dans le corps du mail ses nom, prénom, âge, adresse postale et adresse mail valide, ainsi que le titre de sa nouvelle et le sujet choisi pour élaborer son texte. Il précisera en outre par quel moyen il a pris connaissance de ce concours.

Les textes ne se conformant pas à ces règles ne seront pas retenus. En participant à ce concours, l'auteur s'engage à présenter un texte dont il est l'auteur. Il s'assurera qu'il reçoit bien un « accusé de réception » électronique de son texte. La participation est limitée à un texte par personne.

Article 4.

La date limite d'envoi est le dimanche 1 mars 2015, 23h59.

Article 5.

Les gagnants du concours seront dévoilés au public pendant le festival Geekopolis, les 23 et 24 mai 2015. Les auteurs des textes primés seront informés avant le festival et recevront une. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de décerner jusqu'à six prix.

Article 6.

L'ensemble des textes ayant obtenu un prix formeront un recueil disponible pendant le festival, et offert aux gagnants. En participant à ce concours, les auteurs s'engagent à accepter la publication du texte présenté et primé. Les auteurs ne recevront aucune rétribution financière pour leur texte, et s'engagent à céder les droits de diffusion pendant la durée du festival, soit jusqu'au 24 mai 2015 23h59. Les gagnants recevront en outre des lots offerts par les partenaires du festival.

Article 7.

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat.